

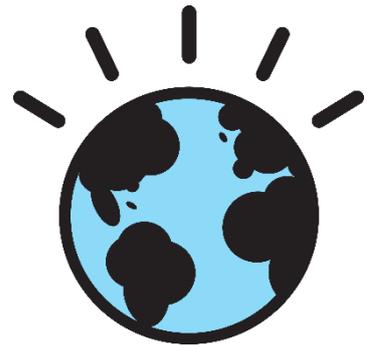


# Demandes CFE-CGC Mobilités Durables

## Constats :

Depuis de nombreuses années, le législateur permet aux entreprises de faire du développement durable. IBM parlait de Smarter Planet dès novembre 2008.

En 2014, au sein de l'institution des délégués du personnel de Montpellier, la CFE-CGC demandait des prises pour pouvoir recharger les voitures électriques qui étaient sur le marché comme la Zoé 22 kilowatts. De simples prises électriques à quelques euros. IBM nous faisait part de sa volonté de ne pas les installer. Nous avons depuis fait régulièrement des demandes en ce sens ainsi que pour les mobilités à vélo.



Aujourd'hui, 10 ans plus tard et 16 ans après Smarter Planet, nous nous retrouvons dans ce premier CSP pour essayer de mettre en place chez IBM France SAS Smarter Planet. Que de temps perdu et que de CO2 relâché inutilement dans l'atmosphère. Nous espérons qu'IBM France sera à la hauteur du retard.

La CFE-CGC est proactive depuis de nombreuses années sur ces sujets mais nous ne pouvons que constater qu'à ce jour aucune de nos demandes sur l'aspect environnemental n'a été prise en compte. Nous fondons beaucoup d'espoir dans cette négociation.

## Mobilité à vélo et EPDM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés) pour venir sur site :

### Sécurisation vélo et EPDM

La CFE-CGC demande que des box ou des pièces avec accès sécurisé soient installés sur l'ensemble des sites IBM. A titre d'exemple, voici un modèle avec digicode installé par une entreprise pour ses salariés.



## Mobilité en voiture :

### Bornes de recharge

Nous demandons que **tous** les sites IBM soit équipés de bornes de recharge à 7kWh. Ce format de borne est le plus adapté pour une journée de travail et permet de multiplier les points de recharge pour un coût raisonnable. La Direction a la volonté de faire revenir les salariés sur site, voilà un bon moyen. De plus, cela permettrait à ceux vivant en appartement et ne disposant pas de borne de recharge à domicile de passer à l'électrique.

Nous demandons que le coût du kW soit gratuit. C'est tout à fait possible, contrairement à ce qui nous a été dit, car l'avantage en nature dans ce cas doit être évalué à zéro du moins jusqu'à fin 2024.

Dans le cas où la Direction souhaiterait faire payer le kWh, nous demandons que cela soit à prix coûtant et compétitif avec une concurrence de marché donc sans certains intermédiaires aux coûts prohibitifs.

Pour rappel, au 1er janvier 2025, une borne de recharge doit être disponible sur les parkings de plus de 20 places. Aujourd'hui, nous en sommes très loin.

### Véhicules de fonction

Nous demandons que les véhicules de fonction électriques soit au même tarif que les véhicules thermiques et hybrides. Qu'une communication soit faite sur les exonérations d'impôts pour les salariés.

Pour ceux bénéficiant d'une voiture de fonction électrique ou hybride, qu'une borne de recharge soit installée au domicile du collaborateur quand cela est possible.

## Mobilité autres :

### Déplacement en train

Nous demandons qu'une demi-journée de congés payés soit octroyée systématiquement pour tout déplacement en train de plus de 3 heures afin de favoriser les transports en train. Nous pourrions les appeler les jours TTR pour **Temps de Trajet Responsable**. On peut imaginer également un plafonnement à 2 jours par ans.

### Prise en charge transport en commun

Nous demandons la prise en charge de l'ensemble DES abonnements de mobilité douce, bus, train et vélo pour venir travailler à hauteur de 50% comme le prévoit la loi (articles R3261 et suivants).

Article R3261-1

Version en vigueur depuis le 01 janvier 200

Modifié par Décret n°2008-1501 du 30 décembre 2008 - art.

La prise en charge par l'employeur des titres d'abonnement, prévue à l'article L. 3261-2, est égale à 50 % du coût de ces titres pour le salarié.

Nous demandons qu'IBM participe à hauteur de 25% supplémentaires comme l'autorise la loi

### Forfait Mobilités Durable

La CFE-CGC demande la mise en place du Forfait Mobilité Durable de 500€ chez IBM avec un maximum de prime carburant de 200€ à partir de 2025.

### Covoiturage en déplacement professionnel

La CFE-CGC demande que, dans le cas d'un déplacement professionnel, le covoiturage soit mieux remboursé avec un bonus de 0.1€ par km par rapport à un déplacement seul dans son véhicule. Cette pratique est faite par la fédération CFE-CGC de la métallurgie mais également par les prud'hommes.

## Exemple d'accords existants

CAF Charente-Maritime (décembre 2021)

<https://drive.google.com/file/d/1UByYoT6i11ZPSL9XIR1RjA0KKvHKkuaM/view?usp=sharing>

Crédit Agricole CIB (mai 2022)

<https://drive.google.com/file/d/1gl-MMml7Bkp8du19rtZvJwIWS35N4Sc-/view?usp=sharing>

U.E.S DARTY GRAND OUEST (septembre 2022)

<https://drive.google.com/file/d/1ZqxbhQeWHSPTXjOalY9vhrFaQ7C8gtTa/view?usp=sharing>

## Conclusion

La CFE-CGC se tient à disposition de la Direction pour aider sur tous les aspects techniques, pratiques et réglementaires.